

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 mai 2003 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, madame la conseillère, Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absente pour cause : Madame Linda McGrail

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2003-05-110 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

2003-05-111 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2003 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 28 AVRIL 2003

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 8 avril 2003 et de la séance spéciale du 28 avril 2003, tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-05-112 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2003 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'avril 2003, au montant de **124,905.58 \$**.

ADOPTÉE

2003-05-113 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2003 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par, la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'avril 2003, au montant de **353,340.99 \$**.

ADOPTÉE

2003-05-114 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 378 - TARIFICATION DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

Monsieur le conseiller, Jacques Montesano, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 378 sur la tarification des biens, services ou activités. Ce règlement a pour objet de déterminer les tarifs pour les biens et services offerts par le Club nautique de kayak.

2003-05-115 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 245-37 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245 (ZONE H02-235) – ADOPTION

Attendu qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage numéro 245, aux fins de changer certaines normes d'implantation dans la zone H02-235;

Attendu que la Municipalité désire notamment contrôler la densité d'habitation dans la zone H02-235;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 28 avril 2003 et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 mai 2003;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le second projet de règlement numéro 245-37, intitulé « règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 » soit adopté.

ADOPTÉE

2003-05-116 RÈGLEMENT No 414 - SUR LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE COLPORTEURS, DE VENTES DE GARAGE ET DE VENTES TEMPORAIRES

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 11 mars 2003 de la présentation d'un règlement sur les conditions de délivrance des permis de colporteurs, de ventes de garage et de ventes temporaires.

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que le règlement numéro 414, intitulé « règlement sur les conditions de délivrance des permis de colporteurs, de ventes de garage et de ventes temporaires » soit adopté.

ADOPTÉE

2003-05-117 APPEL D'OFFRES GT2003-06, VIDANGES, DÉSHYDRATATION, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES USÉES - ADJUDICATION

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues pour l'année 2003;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 2 mai 2003;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues usées pour l'année 2003 soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Clamex Environnement inc., au montant de 70,344.69 \$, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et sa soumission. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2003-05-118 FINANCEMENT ET INVESTISSEMENT DES ÎLES – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la demande de permis de lotissement de Financement et Investissement des Îles, Société en commandite, pour la subdivision des lots 2 066 926 et 2 066 999, tel que présenté au plan préparé par John-J. Rohar, arpenteur-géomètre, en date du 11 février 2003.

La délivrance du permis de lotissement est conditionnelle à ce que Financement et Investissement des Îles, Société en commandite :

- Verse une somme à la Municipalité, à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, conformément au règlement de lotissement numéro 246;
- Et s'engage par écrit à céder à la Municipalité l'assiette des voies de circulation.

ADOPTÉE

2003-05-119 COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE – INSPECTEUR MÉTROPOLITAIN LOCAL – ARTICLE 63 L.A.U.)

Vu le Règlement de contrôle intérimaire adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 17 avril 2003;

Vu l'article 27 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité située sur le territoire de la Communauté, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

2003-05-119 ... suite

Et est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

Attendu que la Municipalité peut consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot consente à ce que ses fonctionnaires responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 27 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 31 de ce même règlement;

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot informe la Communauté métropolitaine de Montréal que monsieur Éric Gélinas agisse à titre d'inspecteur métropolitain local sur son territoire.

ADOPTÉE

2003-05-120 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2003-3, LOT 2 067 009, BOULEVARD DON-QUICHOTTE

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2003-03;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2003-03, concernant le lot 2 067 009, permettant la construction d'une résidence avec façade sur le boulevard Don-Quichotte, contrairement à la réglementation exigeant que les habitations soient adossées.

ADOPTÉE

2003-05-121 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2003-4, LOT 2 070 449, 16, 100^E AVENUE

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2003-04;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

2003-05-121 ... suite

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2003-04, concernant le lot 2 070 449, permettant la construction d'un garage attaché avec une marge latérale de 2,54 mètres, alors que la réglementation exige une marge de 3 mètres.

ADOPTÉE

2003-05-122 ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE – HORTICULTRICE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'engager madame Marie-Pier Larivière, à titre d'employée temporaire au poste d'horticultrice, pour une période n'excédant pas 150 jours, à compter du 31 mars 2003 et ce, aux conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2003-05-123 CONCIERGE – VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ DE TRANSPORT - ADOPTION

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de verser à madame Carole Duperron une indemnité pour l'utilisation de son véhicule personnel dans le cadre de ses fonctions, fixée à 6 \$ pour chaque jour d'utilisation, jusqu'à concurrence de 30 \$ par semaine et ce, pour la période du 5 mai au 26 septembre 2003 inclusivement.

ADOPTÉE

2003-05-124 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que les personnes ci-après désignées soient engagées au poste d'employé étudiant aux travaux publics, pour une période maximale de 12 semaines, à compter du 26 mai 2003, le tout selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur :

Alexandre Ladjedel, Jonathan Lévesque, Francis Marier et Rémi Villemure

ADOPTÉE

2003-05-125 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – CHLORURE DE SODIUM

Vu la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium;

Vu l'article 14.7.1 du code municipal;

Attendu que la Municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 13 mai 2003;

2003-05-125 ... suite

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que la Municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaire pour les activités de la Municipalité et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par André Morin, en date du 13 mai 2003;

Que la Municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil lors de cette réunion;

Que la Municipalité reconnait, que l'Union des municipalités du Québec recevra de l'Adjudicataire un montant de 0,4 % (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes;

Que copie de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmises à l'Union des municipalité du Québec.

ADOPTÉE

2003-05-126 TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RÉFECTION AU PARC DES HIRONDELLES

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que la compagnie Briques et Pierres Provinciales inc., soit mandatée pour les travaux d'amélioration et de réfection du terrain de balle du parc des Hirondelles, au coût de 6,902 \$, plus taxes, suivant l'offre de service du 25 avril 2003.

ADOPTÉE

2003-05-127 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que les personnes ci-après désignées soient engagées au poste d'employé étudiant aux Services communautaires pour la saison estivale 2003 :

- **Mélanie Ratté et Caroline De Bellefeuille**
Monitrice pour le camp de jour La Samare, pour une période maximale de 7 semaines.
- **Kory Noemi**
Aide moniteur (24 heures) pour le camp de jour La Samare et Préposé aux parcs et terrains sportifs (16 heures).
- **Sébastien P. Tremblay**
Préposé aux parcs et terrains sportifs.

Le tout, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2003-05-128 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERMETURE ET L'ABOLITION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN ET DE LA RUE ALFRED-DESROCHERS

Monsieur le conseiller, Serge Roy, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement décrétant la fermeture et l'abolition d'une partie du chemin du Vieux-Moulin et de la rue Alfred-Desrochers. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2003-05-129 FERMETURE ET ABOLITION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN ET DE LA RUE ALFRED-DESROCHERS - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de décréter la fermeture et l'abolition d'une partie des chemins publics ci-après mentionnés et plus amplement décrits à un plan préparé par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, minute 30444, en date du 26 avril 2003, à savoir :

- Une partie du chemin du Vieux-Moulin (lot 2 071 090 du cadastre Officiel du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil);
- Une partie de la rue Alfred-Desrochers (lot 2 071 079 du cadastre Officiel du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil).

ADOPTÉE

2003-05-130 ÉCHANGE DE TERRAINS – LOTS 2 071 079, 2 071 090 ET 2 070 684 – AUTORISATION DE SIGNATURES

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est propriétaire des lots 2 071 090 (partie du chemin du Vieux-Moulin) et 2 071 079 (partie de la rue Alfred-Desrochers);

Considérant que madame Manon Duval est propriétaire du lot 2 070 684;

Considérant l'offre de madame Manon Duval de procéder à un échange de terrains;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot procède avec madame Manon Duval à l'échange des terrains suivants : une partie des lots 2 071 090 (partie du chemin du Vieux-Moulin) et 2 071 079 (partie de la rue Alfred-Desrochers), en contrepartie d'une partie du lot 2 070 684 du cadastre Officiel du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

La partie des lots faisant l'objet du présent échange est plus amplement décrite à un plan préparé par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, minute 30444, en date du 26 avril 2003. Tous les frais liés à l'échange des terrains sont à la charge de madame Manon Duval. La cession d'une partie des lots 2 071 090 et 2 071 079 est faite sans garantie légale.

2003-05-130 ... suite

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte d'échange.

La présente résolution est conditionnelle à l'adoption d'un règlement décrétant la fermeture et l'abolition d'une partie du chemin du Vieux-Moulin et de la rue Alfred-Desrochers.

ADOPTÉE

2003-05-131 PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – VOLET MAISONS LÉZARDÉES

Attendu que le gouvernement du Québec a modifié par décret le programme Rénovation Québec, concernant les maisons lézardées;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est intéressée à participer au programme élaboré par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande financière à la Société d'habitation du Québec, pour un montant de 60,000 \$ pour le volet des maisons lézardées du programme Rénovation Québec.

ADOPTÉE

2003-05-132 SÛRETÉ DU QUÉBEC – ENTENTE SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES APPELÉES À ŒUVRER AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES – AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que monsieur Alain Bernard, directeur des Services communautaires, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables intervenue avec la Sûreté du Québec. L'entente est d'une durée d'un an, renouvelable.

ADOPTÉE

2003-05-133 RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE NUISANCES – NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE TEMPORAIRE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de nommer madame Anne-Marie Daoust à titre d'officier responsable ou désigné, selon le cas, chargée de l'administration et de l'application du Règlement de zonage numéro 245, du Règlement de construction numéro 247, du Règlement d'affichage numéro 248 et du Règlement relatif aux nuisances numéro 412 et ce, pour la période du 14 mai 2003 au 1^{er} décembre 2003.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES AVRIL 2003

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.
Dépôt du rapport informatif des Services communautaires.
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay.
Dépôt du rapport mensuel des activités du Service de Prévention des incendies – février et mars 2003.
Rapport de la directrice générale, relatif au dépôt d'un grief.

2003-05-134 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de lever la séance à 20h25.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

